

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Adoptez
l'ISO 50001
et recevez
40 000 €

Le saviez-vous ?

Les entreprises et les collectivités peuvent bénéficier d'une **prime** lorsqu'elles mettent en place un **système de management de l'énergie**, **SME_n**, conforme à la norme **ISO 50001**.

Cette prime, attribuée dans le cadre du **Programme national PRO-SME_n 2018-2021**, s'adresse aux organisations de toutes tailles situées en France, quel que soit leur secteur d'activité.

Objectif ► aider les organisations à améliorer leur performance énergétique de manière pérenne.

La prime est égale à 20 % des dépenses énergétiques annuelles du (des) site(s) certifié(s) ISO 50001.

Plafonnée à **40 000 euros HT** par demandeur, la prime est attribuée sur demande une fois le certificat ISO 50001 obtenu.

N'attendez plus !

Une fois que votre Direction a décidé de se lancer dans la mise en place d'un système de management de l'énergie vous vous identifiez auprès de l'ATEE en remplissant un questionnaire succinct.

Lorsque vous aurez obtenu le certificat ISO 50001 vous adresserez votre demande de prime.

Si la demande et les pièces justificatives sont conformes au règlement du Programme, l'aide vous est **automatiquement** attribuée.

► **Déjà 5,5 Millions d'euros distribués**

toutes les infos sur le site
www.pro-smen.org



PRO-SME_n – ATEE • 47 avenue Laplace • 94117 Arcueil cedex

Contact > pro-smen@atee.fr



Programme financé par

